

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Affichage le 25 mars 2022

Ce compte rendu retrace l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Le Conseil Municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Sylvain CASILDAS, Maire.

PRÉSENTS (28) : S. CASILDAS, B. BANDON, A. BRIAT, J-P. MARREL, S. CHANARD-LACIPIERE, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, T. VATIN, J-C. LADEVIE, T. DA SILVA, M-O. KLAJA, F. GARCIN-LEFEBVRE, T. PALERMO, I. PORTIER, S. DOMERGUE, O. GENEST, G. TESTARD, L. LAROCHE, F. ARTHAUD, I. FREITAS, S. CUSSAC-VIGOUROUX, Y. DICHAMPT, M. BOURG, M. DA MOTA, N. LOZANO, D. MICHAUX, S. MAURER, F. GUITTON.

REPRESENTÉS (4) : **T. ALLEMAND** pouvoir à M. BANDON, **B. LAPORTE** pouvoir à F. GUITTON, **A. CHASSAGNE** pouvoir à N. LOZANO, **L. GILLIET** pouvoir à F. GUITTON, **M. CORDONNIER** pouvoir à D. MICHAUX.

PARTIE AU POINT N° et A DONNE POUVOIR A (3) :

- Point n°15 (19h49) : **E. SZCZEPANIAK** pouvoir à S. CHANARD-LACIPIERE
- Point n°15 (19h53) : **S. DOMERGUE** pouvoir à T. VATIN
- Point n°22 (21h35) : **T. DA SILVA** pouvoir à M-O. KLAJA

PARTIE AU POINT N° SANS DONNER POUVOIR (2) :

- Point n°15 (19h46) : M. DA MOTA (retour 19h50 avant le vote)
- Point n°19 (21h12) : S. CHANARD-LACIPIERE (retour 21h15 avant le vote)

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Mme Mélanie DA MOTA** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

DEL15032022– Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 présenté.

DEL16032022– Prime à l'achat de vélo à assistance électrique.

Vote : Par 25 voix POUR, 8 voix CONTRE [N. LOZANO (pouvoir de A. CHASSAGNE), D. MICHAUX (pouvoir de M. COORDONNIER), S. MAURER, F. GUITTON (pouvoirs de B. LAPORTE et L. GILLIET)].

DEL17032022– Création d'un marché de plein air nocturne : modifications.

Vote : A l'unanimité

DEL18032022- Convention d'utilisation des fonds communaux alloués à l'Association Aubière Musique (2AM).

Vote : Par 31 voix POUR [Fabienne ARTHAUD et Laurent LAROCHE n'ont pas participé au vote].

DEL1903022- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité des Fêtes.

Vote : Par 29 voix POUR

Conformément à l'article L2131-11 Mesdames A. BRIAT, I. FREITAS, M. DA MOTA et A. CHASSAGNE, Conseillères Municipales intéressées par l'affaire n'ont pas participé au vote.

DEL20042022- TE63 – Complément à la délibération n°135 du 9 décembre 2021 – Réfection éclairage cours de tennis Plaine de Bourzac.

Vote : Par 25 voix POUR, 8 ABSTENTIONS [N. LOZANO (pouvoir de A. CHASSAGNE), D. MICHAUX (pouvoir de M. COORDONNIER), S. MAURER, F. GUITTON (pouvoirs de B. LAPORTE et L. GILLIET)].

DEL21042022- TE63 – Éclairage du Complexe sportif Paul Bourzac.

Vote : Par 25 voix POUR, 8 ABSTENTIONS [N. LOZANO (pouvoir de A. CHASSAGNE), D. MICHAUX (pouvoir de M. COORDONNIER), S. MAURER, F. GUITTON (pouvoirs de B. LAPORTE et L. GILLIET)].

DEL22042022- TE63 – Travaux d'éclairage public – Éclairage cheminement piétons ZAC de Malmouche.

Vote : A l'unanimité